



Traité Soucca

Michna 8 - Chapitre 3

אין אוגדין את הלולב אלא במינו, דברי רבי יהודה; רבי מאיר
אומר, אפילו במשיחה. אמר רבי מאיר, מעשה באנשי ירושלים,
שהיו אוגדין את לולביהן בגימונות של זהב.

On n'attachera le Loulav qu'avec une des autres espèces. C'est là l'opinion de Rabbi Yehouda. Rabbi Méïr dit : Même avec de la ficelle. Rabbi Méïr dit : voici ce que l'on faisait à Jérusalem : les gens liaient leurs Loulav avec des fils d'or. Mais les Sages lui répondirent : « Ils les attachaient par le bas avec un lien de la même espèce ».



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions